

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2741

11 novembre 2008

SOMMAIRE

Alistair Investissement S.A.	131545	Fortis Alpha Strategies	131544
Antiquarium Holding S.A.	131540	Fortis ASR Fonds	131560
Aslan S.à r.l.	131552	Fortis Flexi II	131544
Big Smile S.A.	131557	Fortis Flexi III	131560
Blue Sky Aviation S.à r.l.	131552	Fortis LDI Solution	131522
Boden Accel S.à r.l.	131561	Fortis Personal Portfolio Fund	131540
Boden S.à r.l.	131561	Fortis Solutions	131544
Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l. ...	131532	Franparfimo S.à r.l.	131561
Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l.	131523	International Real Estate and Tourist Company S.A.	131531
Chelsey Investissement S.A.	131546	International Real Estate and Tourist Company S.A.	131557
Chordia Invest I Holding S.A.	131559	Lapalisse S.A.	131523
Chordia Invest I Holding S.A.	131558	LifCorp. S.à r.l.	131566
Cofisi S.A.	131565	Lobster S.à r.l.	131561
Cofisi S.A.	131565	LuxCo 72 S.à r.l.	131546
ColBiSpazio Lux S.à r.l.	131541	MLAMGP 5 Partnership, S.e.c.s.	131522
Cub Friends Luxembourg, A.s.b.l.	131558	Nuova Nanni S.A.	131558
DAB Investments 2 Sàrl	131566	PanEuropean Holdings 2 S.à r.l.	131546
Deroma Financière S.A.	131557	Preventest Luxembourg S.A.	131551
ECCP II S.A.	131547	Primera Fund	131522
EECP II S.A.	131559	Seainvest S.A.	131559
EECP II S.A.	131547	Solidariteit mat Rumanien	131545
Eikon Mezzanine Invest V S.A.	131558	Springs Finance S.à r.l.	131546
Eikon Mezzanine Invest V S.A.	131559	Springs Finance S.à r.l.	131557
Electricité Longhino S.à r.l.	131547	Studio KB Sàrl	131550
Erato S.A.	131561	Uzoa Holding S.A.	131546
Eurocofisi S.A.	131565	WCC Europe S.à r.l.	131565
Euro Holiday Properties S.A.	131568	Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l. .	131568
Euro Holiday Properties S.A.	131560		

Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.878.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

En date du 1^{er} septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR PRIMERA FUND

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2008138006/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fortis LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

En date du 1^{er} septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS LDI SOLUTION

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2008138004/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

MLAMGP 5 Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.848.

—
1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAMGP 5 Partnership S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008138030/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Lapalisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.113.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 15 octobre 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames à L-1140 Luxembourg 45-47, route d'Arlon;

- Les démissions de Maître Charles DURO, Maître Marianne GOEBEL et Maître Lydie LORANG tous trois avocats, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325, aux fonctions d'administrateurs de la société ont été acceptées.

- Ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement des trois démissionnaires:

* Madame Nathalie PRIEUR comptable née le 08/04/1967 à Trèves (Allemagne) demeurant professionnellement à L-1140, Luxembourg 45-47, route d'Arlon;

* Monsieur Jeannot DIDERRICH expert comptable né le 27/03/1973 à Ettelbruck demeurant professionnellement à L-1140, Luxembourg 45-47, route d'Arlon;

* Monsieur Brunello DONATI consultant né le 26/08/1947 à Lugano (Suisse) demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano 1, Riva Albertoli

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

- La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l. ayant son siège social à L-1140, Luxembourg 45-47, route d'Arlon et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B0033849 a été élue aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement de la société Fiduciaire Grand Ducale S.A., ayant son siège social à L-2419, Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008138011/317/32.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.635.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A.", a partnership limited by shares organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 24 October 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name "Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares**5. Art. 5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

13. Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

14. Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st of March of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of Shares

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

17. Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 March 2009.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

131527

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, "Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A.", representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
 - Ross McInnes, Vice-Chairman of Macquarie Capital Europe, born on 8 March 1954 in Calcutta, India, residing at 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France;
 - Duncan Murdoch, investment banker, born on 2 May 1971 in Cooma, Australia, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America;
 - Daniel Boland, investment banker, born on 4 April 1973 in Pennsylvania, United States of America, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America.
- 2) The Company shall have its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

"Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Linda KORPEL, Maître en Droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier :

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres ;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante ;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise ;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur nominale d'un Euro (1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le " Conseil de Gérance ").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par

une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

14. Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales :	Parts Sociales
Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A.	12.500
Total:	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Ross McInnes, Vice-Président de Macquarie Capital Europe, né le 8 mars 1954 à Calcutta en Inde, demeurant au 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France;
 - Duncan Murdoch, banquier, né le 2 mai 1971 à Cooma en Australie, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;
 - Daniel Boland, banquier, né le 4 avril 1973 en Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique.
- 2- Le siège social de la Société est établi au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13446. - Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008138035/239/430.

(080162229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

INRESTOUR S.A., International Real Estate and Tourist Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.577.

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A." en abrégé "INRESTOUR S.A.", ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31.577, constituée suivant acte reçu le 29 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 25 du 22 janvier 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'entreprises, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.225 (trois mille deux cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et modification afférente du 1er paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et de modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts, comme suit:

"Le siège social est établi à Strassen."

131532

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

a) des administrateurs actuels:

- Monsieur Peter VANSANT, également administrateur-délégué, PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A.;

b) du commissaire aux comptes actuel:

- VAN CAUTER S.à R.L.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2014:

a) les administrateurs suivants:

- Madame Maria Immacolata FLORANGE, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon;

- Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon;

- Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon;

b) le commissaire aux comptes suivant:

- la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39119 - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138040/211/58.

(080161742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.634.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Macquarie Capital Group Limited", a limited company organised under the laws of Australia, having its registered office at 101 Collins Street, Melbourne, Victoria, Australia 3000 and duly registered with the Australian registrar of companies under number 096705109, here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 7 October 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name "Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

14. Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st of March of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

17. Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st of March 2009.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Macquarie Capital Group Limited	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, Macquarie Capital Group Limited, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Ross McInnes, Vice-Chairman of Macquarie Capital Europe, born on 8 March 1954 in Calcutta, India, residing at 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France;

- Duncan Murdoch, investment banker, born on 2 May 1971 in Cooma, Australia, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America;

- Daniel Boland, investment banker, born on 4 April 1973 in Pennsylvania, United States of America, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America.

2) The Company shall have its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

A COMPARU:

"Macquarie Capital Group Limited, a limited company régie par les lois d'Australie, ayant son siège social au 101 Collins Street, Melbourne, Victoria, Australie 3000, immatriculée auprès du registre des sociétés sous la référence 096705109, représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la " Société "), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la " Loi "), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les " Statuts ").

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoires par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier :

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres ;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante ;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoires (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise ;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur nominale d'un Euro (1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par

une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

14. Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales :

Macquarie Capital Group Limited	12.500 Parts Sociales
Total:	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, Macquarie Capital Group Limited, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Ross McInnes, Vice-Président de Macquarie Capital Europe, né le 8 mars 1954 à Calcutta en Inde, demeurant au 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France;
 - Duncan Murdoch, banquier, né le 2 mai 1971 à Cooma en Australie, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;
 - Daniel Boland, banquier, né le 4 avril 1973 en Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique.
- 2- Le siège social de la Société est établi au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2008. Relation : EAC/2008/13443. - Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008138036/239/428.

(080162226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Antiquarium Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.525.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

ANTIQUARIUM HOLDING S.A.

N. THIRION / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008138017/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

En date du 1^{er} septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
POUR FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND
Didier LAMBERT

Référence de publication: 2008138008/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

ColBiSpazio Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.900,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 115.564.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, dix-neuf Septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ColBiSpazio Lux S.à.r.l., société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 1 rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 Mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1225 du 24 juin 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.564

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1633 du 29 août 2006.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Fabienne Esteves, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Fabienne Esteves, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social , 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit :

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire, en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel aux associés à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions ; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office ; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges ; céder tous rangs d'inscription ; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration ; remettre toutes dettes ; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux ; étendre à toutes juridictions ; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

II - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III - Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 126 parts sociale de classe A et les 63 parts sociale de classe B parts représentant la totalité du capital social sont représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement

constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés ayant déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux droits et formalités de la convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention " Société en liquidation ".

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme, en qualité de liquidateur :

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui elle confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel aux associés à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions ; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office ; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges ; céder tous rangs d'inscription ; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration ; remettre toutes dettes ; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux ; étendre à toutes juridictions ; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ColBiSpazio Lux S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1 rue du Saint-esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on March 27th, 2006, published in the Mémorial C, number 1225 dated June 24th, 2006, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 115.564.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated May 24th, 2006, published in the Mémorial C, number 1633 dated August 29th, 2006.

The extraordinary general meeting is opened at 10.00 a.m. and is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Fabienne Esteves, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Fabienne Esteves, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I - The agenda of the meeting is the following:

- Decision to put the Company into liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.540 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

II - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

III - It results from the said attendance list that the 126 class A shares and the 63 class B shares representing the entirety of the corporate capital are represented at the present meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda, all the shareholders having declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes, unanimously, the following resolutions:

Firth resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention "in liquidation".

Second resolution

The General Meeting appoints as liquidator:

Colony Luxembourg S.à r.l. having its registered office at 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé : H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008, Relation : LAC/2008/39085. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138042/211/165.

(080161804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fortis Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.580.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 août 2008

En date du 14 août 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS SOLUTIONS

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2008138005/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fortis Alpha Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.301.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

En date du 1^{er} septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS ALPHA STRATEGIES

Signature

Référence de publication: 2008138003/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fortis Flexi II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.737.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

En date du 1^{er} septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.
Pour extrait sincère et conforme
POUR FORTIS FLEXI II
Nathalie MORONI

Référence de publication: 2008138001/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Solidariteit mat Rumanien, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 4.074.

—
DISSOLUTION

Les membres de «Solidariteit mat Rumänien», association sans but lucratif, constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 mai 1991, publié au Mémorial C n° 429 du 12 novembre 1991,

dûment constitués en assemblée générale extraordinaire tenue dans les salles de l'hôtel Alfa à Luxembourg en date du 1^{er} février 2008,

ont pris les résolutions suivantes:

étant attendu que tous les objectifs que l'association prénommée s'était fixés en faveur de la communauté minoritaire de la localité de Baia de Fier en Roumanie

à savoir

création de logements

amélioration des conditions sanitaires et sociales

aménagement des ateliers et création d'emplois

1. l'association sans but lucratif «Solidariteit mat Rumänien» est dissoute avec effet immédiat

2. les avoirs de l'association seront mis à la disposition d'autres associations caritatives poursuivant un but similaire

3. comme bénéficiaires des avoirs de l'association ont été désignés:

- | | |
|---|-------------|
| a. «letzebuerger Scouten a Guiden» pour le «projet sénégal» | 3.000 euros |
| b. Zonta Club Esch-Alzette pour le «projet Dr. Schneider» | 3.000 euros |
| c. «Fonds Maryse et Julie» de Bascharage | 1.500 euros |

Ces fonds seront remis aux bénéficiaires en date du 18 avril 2008 au Home du Sacré Cœur, 2, Fort Elisabeth à Luxembourg.

Fait à Esch-sur-Alzette,
le 31 mars 2008.

Bernard Bach, Jos Braas, Eric Eifes, Charles Gasperi,
Rob Hermes, Albert Nothum, Roger Zanter.

Référence de publication: 2008137993/9525/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00734. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Alistair Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.916.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137991/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00130. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.483.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137990/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00118. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Uzoa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.184.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137988/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00126. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Springs Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 109.821.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008137981/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09442. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**PanEuropean Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LuxCo 72 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.491.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2008137979/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09748. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Electricité Longhino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 68.633.

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Franco LONGHINO, maître-électricien, demeurant à L-8415 Steinfort, 24, rue Herrenfeld, seul associé de la société à responsabilité limitée ELECTRICITE LONGHINO s.à.r.l. avec siège à Steinfort, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 68.633,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 février 1999, publié au Mémorial C numéro 354 du 19 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 09 novembre 2001, emportant conversion du capital en Euros, publiée au Mémorial C numéro 1185 du 07 août 2002.

Le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, il a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Transfert de siège

Le siège de la société est transféré à L-8376 Kahler, 28, rue Principale.

En conséquence, la première phrase de l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Kahler."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Longhino, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3137. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 octobre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008138047/225/32.

(080161748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**ECCP II S.A., Société Anonyme,
(anc. ECCP I S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 141.807.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société à responsabilité limitée ECCP II S.A. (the "Company"), a company having its registered office at L-2330, Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.807, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 September 2008, deed published in the Mémorial C. 2472 of 9 October 2008.

The meeting is declared open with Mrs. Sabine PERRIER, private employee, residing at 5, chemin du Colombier, F-57100, Thionville, France

who appointed as secretary Ms. Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To convert the corporate capital of United States Dollars ("USD") into Polish Zloty ("PLN") at the median exchange rate of 1 USD for 2.36018 PLN on 18 September 2008 and to convert all accounts in the books of the Company from USD into PLN;

2. To cancel all the 50.000 issued Class A shares with a nominal par value of USD 1,-
3. To set up a nominal value of the Class A share to PLN 1 per share
4. To issue 118.009 Class A shares of par value PLN 1
5. Amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company
6. To rectify the material error in the name of the Company which is "EECP II S.A." instead of "ECCP II S.A."
7. Miscellaneous

(ii) That the shareholders present or represented, by the proxies of the represented shareholders and the number of their units are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to convert the corporate capital of the Company from United States Dollars ("USD") into Polish Zloty ("PLN") at the median exchange rate of 1 USD for 2.36018 PLN prevailing on 18 September 2008 and to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Polish Zloty.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to cancel the fifty thousand Class A shares (50.000), each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the par value of the shares to one Polish Zloty (PLN 1,-).

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting of shareholders resolved to issue one hundred and eighteen thousand and nine (118.009) Class A shares, each with a par value of one Polish Zloty (PLN 1,-).

Therefore, the capital is set at one hundred and eighteen thousand and nine (PLN 118.009,-) Polish Zloty divided into one hundred and eighteen thousand and nine (118.009) Class A shares, each with a par value of one Polish Zloty (PLN 1,-), fully paid up.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The capital of the Company is set at one hundred and eighteen thousand and nine (PLN 118.009,-) Polish Zloty represented by one hundred and eighteen thousand and nine (118.009) Class A shares (the "A Shares"), with a par value of one Polish Zloty (PLN 1,-) each, forming Class A Stock Compartment which is dedicated to the participation in the Target A Company ("the Target A Company")."

Sixth resolution

Due to a material typo in the articles of incorporation of the company in the English version only, the general meeting of shareholders resolved to rectify the name of the Company which should be read "EECP II S.A." instead of "ECCP II S.A."

As a result, the paragraph 1.2. of the articles of incorporation will from now on read as follows:

"1.2. The Company will exist under the name of "EECP II S.A."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1.000,-

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECCP II S.A. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330, Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 18 septembre 2008, acte publié au Mémorial C n ° 2472 du 9 octobre 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.807.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mme. Sabine PERRIER, employée privée, demeurant au 5, chemin du Colombier, à 57100 Thionville, France

qui désigne comme secrétaire Mlle. Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de Dollars des Etats-Unis («USD») en Zloty Polonais («PLN») au taux médian de change de 1 USD pour 2.36018 PLN prévalant le 18 Septembre 2008 et conversion de tous les comptes dans les livres de la Société du Dollar des Etats-Unis en Zloty Polonais

2. Annulation des 50.000 actions de Classe A émises;

3. Fixation de la valeur nominale des actions de Classe A à PLN 1,-chacune

4. Emission de 118.009 actions de Classe A d'une valeur nominale de PLN 1

5. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société

6. Rectification de l'erreur matérielle dans le nom de la Société qui est "EECP II S.A." instead of "ECCP II S.A."

7. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir le capital social de Dollars des Etats-Unis («USD») en Zloty Polonais («PLN») au taux médian de change de 1 USD pour 2.36018 USD prévalant le 18 septembre 2008 et de convertir de tous les comptes dans les livres de la Société de Dollars des Etats-Unis en Zloty Polonais.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'annuler les cinquante mille (50.000) actions de Classe A (les "Actions de Classe A"), d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer la valeur nominale des actions à un Zloty Polonais (PLN 1,-).

Quatrième résolution

En conséquence la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent dix-huit mille neuf (118.009) actions de Classe A, chacune d'une valeur nominale d'un Zloty Polonais (PLN 1,-).

Le capital social est donc fixé à cent dix-huit mille neuf (PLN 118.009,-) Zloty Polonais divisé en cent dix-huit mille neuf (118.009) actions de classe A, chacune de valeur nominale un Zloty Polonais (PLN 1,-), entièrement payées.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5.1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la société est fixé à cent dix-huit mille neuf (PLN 118.009,-) Zloty Polonais représenté par cent dix-huit mille neuf (118.009) actions de classe A (les "Actions de Classe A"), d'une valeur nominale d'un Zloty Polonais (PLN 1,-) chacune, formant la Classe d'actions traçantes A qui représente la prise de participation dans la Société Cible A (la "Société Cible A").»

Sixième résolution

En raison d'une erreur matérielle dans les statuts de la Société dans sa version anglaise uniquement, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de rectifier le nom de la Société qui doit être "EECP II S.A." au lieu et place de "ECCP II S.A.".

Par conséquent, le paragraphe 1.2. des statuts de la Société aura la teneur suivante dans la version anglaise:

"1.2. The Company will exist under the name of "EECP II S.A."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à EUR 1.000.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Perrier, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2008, LAC/2008/43413. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008138085/5770/158.

(080161461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Studio KB Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 99.660.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Monsieur Albert MEDERNACH, retraité, né à Luxembourg le 8 septembre 1946, matricule n° 1946 09 08 232, et son épouse Madame Rkia KHALOUQ, sans état, née à Rabat (Maroc), le 25 octobre 1954, matricule n° 1954 10 25 068, demeurant ensemble à L-9217 Diekirch, 7, rue du Curé.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques "Studio KB SARL", avec siège social à L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener, constituée par acte du notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 3 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 483, en date du 7 mai 2007, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Ils prononcent la dissolution de la société avec effet au 31 août 2008 et sa mise en liquidation.
- 2) Ils déclarant prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- 3) Ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Monsieur Albert MEDERNACH, préqualifié.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturé et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Medernach, Khalouq, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 octobre 2008. Relation: DIE/2008/9079. — Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 octobre 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008138078/234/33.

(080161861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Preventest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 102.711.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the first day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LABOTEST S.A, having its registered office at St James Court, Suite 308, St Denis Street, Port Louis, Republique de Mauritius

(the "Principal")

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on September 16th, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Preventest Luxembourg S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B number 102.711, has been incorporated by deed of M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on August 8th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1132 of November 10th, 2004;

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by thirty-one (31) shares of one thousand euros (1,000.- EUR) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LABOTEST S.A., ayant son siège social à St James Court, Suite 308, St Denis Street, Port Louis, République de Mauritiu
(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 16 septembre 2008.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Preventest Luxembourg S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 102.711 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster en date du 8 août 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1134 du 10 novembre 2004;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40108. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008138077/206/82.

(080161858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**Blue Sky Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Aslan S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.834.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

BOSUNA LIMITED, a company with registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registry of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1498104,

here represented by Mrs Sophie THEISEN, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey on October 17th, 2008.

The said proxy, after signature "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is acting in its capacity as the sole shareholder of Asian S.à r.l., incorporated by notarial deed dated September 21st, 2005 by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing at Luxembourg, published with the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", under number 90 dated January 13th, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 110.834.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Asian S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, Charles Martel, L-2134 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

- that the agenda of the meeting is worded as follows;

1. Amendment of the name of the Company from Asian S.à r.l. to Blue Sky Aviation S.à r.l. and subsequent amendment of Article 2 of the articles of association with effect from October 10th, 2008;

2. Amendment of the object of the Company and subsequent amendment of Article 3 of the articles of association with effect from October 10th, 2008;

3. Dismiss the current manager of the Company and grant discharge from the date of appointment until the date of dismissal with effect from October 10th, 2008;

4. Appoint two new managers of the Company for undetermined duration and with effect from October 10th, 2008;

5. Amendment of Article 9 of the articles of association with effect from October 10th, 2008;

6. Miscellaneous.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the name of the Company from "Asian S.à r.l." into "Blue Sky Aviation S.à r.l." with effect from October 10th, 2008 and restates Article 2 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The Company is incorporated under the name of Blue Sky Aviation S.à r.l.".

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the object of the Company with effect from October 10th, 2008 and Article 3 of the articles of association shall therefore have henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is to engage in the financing, leasing of commercial aircraft and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell aircraft and finance such acquisitions through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies with the same or similar purpose as in the preceding paragraphs.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation.

In addition and if not already mentioned in the above paragraphs, the object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

Third resolution

The sole shareholder decides to dismiss the current manager of the Company with effect from October 10th, 2008 and grant discharge from the date of appointment till the date of dismissal:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint the following as new Managers of the Company for undetermined duration with effect from October 10th, 2008:

1) Monsieur John KLEYNHANS, private employee, born in South Africa on October 30th, 1969, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; and

2) Consortia Directors Limited, with registered address at Channel House, Green Street, St Helier, JE2 4UH and registered with the Jersey Financial Services, Commission Companies Registry under number 100004.

Fifth resolution

In consequence of the foregoing resolution the sole shareholder resolves to amend with effect from October 10th, 2008 Article 9 second paragraph of the articles of association and to add three additional paragraphs to Article 9 of the articles of association as follows:

" **Art. 9. second paragraph.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of any two managers."

" **Art. 9. three new last paragraphs.** Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law."

There being no further business the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

BOSUNA LIMITED, une société ayant son siège social à Palm Grave House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Commerce des Iles Vierges Britannique sous le numéro 1498104, ici représentée par Sophie THEISEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 58, Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey le 17 octobre 2008.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante agit en sa qualité d'associée unique de Asian S.à r.l., constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, dressé en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 13 janvier 2006, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.834.

La partie comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seule et unique associée de la société Asian S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel;

- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de Asian S.à r.l. en Blue Sky Aviation S.à r.l. et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société, avec effet au 10 octobre 2008;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société, avec effet au 10 octobre 2008;

3. Démission du gérant actuel de la Société et décharge à lui accorder à partir de la date de sa nomination jusqu'à la date de démission, avec effet au 10 octobre 2008;

4. Nomination de deux nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, avec effet au 10 octobre 2008;

5. Modification de l'article 9 des statuts de la Société, avec effet au 10 octobre 2008;

6. Divers.

- Qu'elle a prise les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare modifier la dénomination de la société de «Asian S.à r.l.» en «Blue Sky Aviation S.à r.l.», avec effet au 10 octobre 2008 et de modifier l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de Blue Sky Aviation S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, avec effet au 10 octobre 2008 de sorte que l'article 3 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing d'aéronefs commerciaux et d'entreprendre ou de faire entreprendre tous les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoire ou favorable aux objets susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre des aéronefs et financer ces acquisitions par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut détenir d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont le même objet ou un objet similaire que celui décrit dans les paragraphes précédents.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

De plus et si non mentionné dans les paragraphes précédents, la Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Troisième résolution

L'associé unique décide de démissionner le gérant actuel de la Société avec effet au 10 octobre 2008 et lui accorde décharge à partir de la date de sa nomination jusqu'à la date de démission:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer les suivants en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 10 octobre 2008:

1) Monsieur John KLEYNHANS, employée privée, né en Afrique du Sud le 30 octobre 1969, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; et

2) Consortia Directors Limited, avec siège social au Channel House, Green Street, St Helier, JE2 4UH et enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission, Companies Registry sous le numéro 100004.

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier avec effet au 10 octobre 2008 l'article 9, deuxième alinéa des statuts de la Société et d'ajouter trois nouveaux alinéas à l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9. alinéa 2.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.»

« **Art. 9. trois nouveaux derniers alinéas.** Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à demande de la comparante l'a requis de documenter le présent acte es rédige en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2008. LAC/2008/43406. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008138086/5770/235.

(080161492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Deroma Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 60.811.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137983/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09123. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Springs Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 109.821.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008137982/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09439. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Big Smile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 77.194.

Le bilan de la société au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137984/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09151. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

INRESTOUR S.A., International Real Estate and Tourist Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 31.577.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53136 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008138092/211/11.

(080161745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Nuova Nanni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 73.404.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137968/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09139. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Eikon Mezzanine Invest V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 113.163.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INVEST V S.A.
Signature / Signature
Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2008137962/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09469. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Chordia Invest I Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.166.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHORDIA INVEST I HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008137961/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09471. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Cub Friends Luxembourg, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6833 Biver, 65, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg F 2.096.

Changement de l'Article 1^{er} des Statuts de CUB FRIENDS LUXEMBOURG A.s.b.l.

Art. 1^{er}. Dénomination du siège social. L'association est dénommée CUB FRIENDS LUXEMBOURG A.s.b.l., avec siège social à l'adresse du secrétaire, notamment 65, Haaptstrooss, L-6833 Biver.

Référence de publication: 2008137994/2414/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00822. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Chordia Invest I Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.166.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHORDIA INVEST I HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008137960/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09473. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Seainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.069.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAINVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008137959/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09475. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Eikon Mezzanine Invest V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 113.163.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INVEST V S.A.

Signature / Signature

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2008137963/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09466. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

EECP II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 141.807.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008138110/5770/12.

(080161463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fortis Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.436.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008

En date du 15 septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS FLEXI III

Signature

Référence de publication: 2008138002/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fortis ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.355.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

En date du 1^{er} septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS ASR FONDS

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2008138000/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 59.766.

—
Décisions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Alberto GIACOMINI, entrepreneur, né le 25 novembre 1928 à Bolero, Italie, demeurant professionnellement au 39, Via per Alzo, I-28017 San Maurizio d'Opaglio (Novara), Italie, est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EURO HOLIDAY PROPERTIES S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008137941/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Franparfimo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 667.200,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.975.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANPARFIMO S.à r.l.

Wladimir TAITTINGER / Pierre-Emmanuel TAITTINGER

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008137974/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09807. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.800.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.196.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LOBSTER S.à r.l.**Services Généraux de Gestion S.A.**Signatures*

Référence de publication: 2008137972/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09812. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Erato S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 115.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

*Pour ERATO S.A.**Signature**Un Mandataire*

Référence de publication: 2008137966/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09673. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**Boden S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Boden Accel S.à r.l.).****Capital social: USD 25.000,00.**Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 139.813.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June.
Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven.

There appeared:

Ragunda LLP, a limited liability partnership, incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered seat at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

hereby represented by Maître Ludovic SAMONINI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder of Boden Accel S.A R.L., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, (the "Company"), having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN dated 6 June 2008, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "Boden Accel S.à r.l." into "Boden S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder subsequently resolves to amend Article four of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Boden S.à r.l." "

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend Article nine of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Notwithstanding any provision to the contrary in the present articles of incorporation, any transfer of the Company's shares, whether direct or indirect, and by way of issuance, transfer, sale, assignment, pledge, mortgage, gift or other disposition, that would result in any person that is not a "qualified purchaser" as that term is defined in the US Investment Company Act of 1940, as amended, or any person that is not an "accredited investor" as that term is defined in the US Securities Act of 1933, as amended, becoming a beneficial owner of such Company's shares, is not allowed."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend Article twelve of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed at least of one "Class A Manager" and one "Class B Manager", who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose."

Fifth resolution

Following the preceding resolution, the sole shareholder resolves:

- to confirm Mr. Claude Faber, chartered accountant, born on December 20, 1956, at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing at 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as Class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to appoint Mr. Didier Kirsch, expert-comptable, born on February 9, 1964, at Thionville (France), professionally residing at 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg as Class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to confirm Mr. Johannes Burger, attorney-at-law, born on August 30, 1960, at Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, as Class B manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to appoint Mr. Heinz Grabher, attorney-at-law, born on January 11, 1958, at Lustenau (Austria), residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria, as Class B manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect.

Following such appointments, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A managers:

- Mr. Claude Faber, professionally residing at 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
- Mr. Didier Kirsch, professionally residing at 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Class B managers:

- Mr. Johannes Burger, professionally residing at Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein.
- Mr. Heinz Grabher, residing at Hofsteigstrasse 4, 6890 Lustenau, Austria.

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Ragunda LLP, "a limited liability partnership", constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique de Boden Accel S.A R.L., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée par acte notarié, reçu par Maître Paul BETTINGEN, en date du 6 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de "Boden Accel S.à r.l." en "Boden S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'Article quatre des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Boden S.à r.l."."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article neuf des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, tout transfert de parts sociales de la Société, qu'il soit direct ou indirect, et par voie d'émission, de transfert, de vente, de cession, de gage, d'hypothèque, de donation ou de toute autre moyen, qui aboutirait à ce qu'une personne qui n'est pas un "qualified purchaser" tel que défini dans l'"US Investment Company Act of 1940", tel que modifié, ou à ce qu'une personne qui n'est pas un "accredited investor" tel

que défini dans le "US Securities Act of 1933", tel que modifié, devienne un détenteur bénéficiaire de ces parts sociales de la Société, n'est pas autorisé."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article douze des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un "Gérant de Classe A" et d'un "Gérant de Classe B", associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société."

Cinquième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide:

- de confirmer M. Claude Faber, comptable, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de nommer M. Didier Kirsch, expert-comptable, né le 9 Février 1964 à Thionville (France), résidant professionnellement au 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de confirmer M. Johannes Burger, avocat, né le 30 août 1960 à Bregenz (Autriche), résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de nommer M. Heinz Grabher, avocat, né le 11 janvier 1958 à Lustenau (Autriche), résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche, en tant que gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

A la suite de ces nominations, le conseil de gérance de la Société est composé comme il suit:

Gérants de Classe A:

- M. Claude Faber, résidant professionnellement au 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
- M. Didier Kirsch, résidant professionnellement au 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- M. Johannes Burger, résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein.
- M. Heinz Grabher, résidant à Hofsteigstrasse 4, 6890 Lustenau, Autriche.

Evaluation des frais

La somme totale des frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devra être supportée par la Société ou qui lui sera demandée en conséquence du présent acte s'élève approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est dressé à Senningerberg au jour indiqué en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ludovic Samonini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 juillet 2008. LAC/2008/27856. - Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008138495/202/171.

(080162276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Cofisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.680.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137956/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08589. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Cofisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.680.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137955/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08534. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Eurocofisi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 24.931.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137954/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08593. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

WCC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 114.577.

En date du 6 octobre 2008, l'associé Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a transféré la totalité de ses 97 parts sociales à Bluetouch Investments (Malta) Limited, avec siège social au 3, Julia House, Themistokli, Devri, 1066 Nicosia, Chypre, avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137950/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

DAB Investments 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.244.

Par résolution signée en date du 30 septembre 2008, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Sonja Sartor, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137947/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

Signing Powers as at 19 September 2008 (Corrected)

It results from the resolutions of the Board of Managers dated 19 September 2008 that, pursuant to the provisions of article 16 of the articles of association of the Company, the Board of Managers adopts a general signing authority effective as from 19 September 2008.

This signing authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted. The list of names and categories of authorized signatories attached hereto is an integral part of this general signing authority. It shall be exercised in accordance with the applicable rules and principles of secrecy governing the Company.

I. General binding authority

All financial commitments, expenses and banking orders incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two different authorized persons, each belonging to the categories listed in appendix, in accordance with the following terms:

Amounts less or equal to (in EUR)	1st signature	2nd signature for approval
500,000	A, B	C
Over 500,000	A	B
No determined amount of commitment	A	B

II. Special binding authority; endorsement of cheques and Treasury Operations

Type of Transactions	1st signature	2nd signature for approval
Endorsement of cheques received in any amount in favour of the Company's bank account	A, B, C	-
Wire transfers between bank account of the Company without any limit of amount	C bis	A, B
Short term deposits with banks with which the Company has bank accounts subject to a maturity below 1 year (without any limit of amount)	C bis	-
Initiate by phone any purchase and sale of money-markets funds with banks with which the Company has bank accounts (without any limit of amount)	C bis	-
Initiate by phone any spot transaction, on the currency market subject to that each transaction is below EUR 25,000	C bis	-

Confirmation in writing operations carried out according to special powers granted in the above C bis A, B

III. Call back:

People allowed to perform call back operations (confirm by phone instructions sent by fax):

- William Briffaut,
- Diane Longden,
- Alexandre Simon, and
- Germaine Brabants.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Pouvoirs de signature du 19 septembre 2008 (Correction)

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance, en date du 19 septembre 2008 que, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil de Gérance a adopté de nouveaux pouvoirs de signature applicables à compter du 19 septembre 2008.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tous autres pouvoirs de signature antérieurement accordés. La liste de noms et catégories des signataires autorisés ci-annexée fait partie intégrale de ce pouvoir de signature générale. Ils seront exercés dans le respect des règles et des principes de confidentialité applicables à la Société.

I. Pouvoir de signature général

Tous les engagements financiers, frais ou opérations bancaires encourus en relation avec la gestion journalière de la Société, exigent la signature de deux personnes autorisées appartenant chacune aux catégories fixées à l'annexe suivant les conditions ci-après:

Montant inférieur ou égal à (en EUR)	1 ^{ère} signature	2 ^{ème} signature pour accord
500.000	A, B	C
Supérieur à 500.000	A	B
Niveau d'engagement non-déterminé	A	B

II. Pouvoir de signature spécial; endossement de chèques et opérations de trésorerie	1 ^{ère} signature	2 ^{ème} signature pour accord
Type de transactions		
Endossement de chèques	A, B, C	-
Ordres de virement entre des comptes bancaires de la société sans restrictions quant au montant	C bis	A, B
Dépôts à court terme auprès des banques où la société possède des comptes bancaires, à condition que l'échéance du dépôt soit inférieure à 1 an (sans restrictions quant au montant)	C bis	-
Achats et ventes par téléphone de fonds monétaires auprès des banques où la société possède des comptes, (sans restrictions quant au montant)	C bis	-
Toutes opérations au comptant sur le marché des devises par téléphone, pour un montant inférieur à 25.000 €	C bis	-
Confirmation par écrit des opérations effectuées en vertu des points 2, 3 et 4 du présent tableau	C bis	A, B

III. Retour d'appel:

Les personnes autorisées à effectuer les opérations de retour d'appel (confirmer par téléphone instructions envoyées par fax):

- William Briffaut,
- Diane Longden,
- Alexandre Simon, et
- Germaine Brabants.

LiftCorp S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008138112/250/87.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08738. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.006.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.146.

Par résolution signée en date du 30 septembre 2008, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Sonja Sartor, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137946/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.766.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 14 mars 2007

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Alberto GIACOMINI, entrepreneur, né le 25 novembre 1928 à Bolero, Italie, demeurant au 17, Via Motarone, I-28017 S. Maurizio d'Opaglio (Novara), Italie,

- Monsieur Alessandro JELMONI, employé privé, né le 3 juillet 1967 à San Dona di Piave, Italie, demeurant professionnellement au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg,

- Monsieur Mario IACOPINI, consultant, né le 2 juin 1947 à Rome, Italie, demeurant au 9, boulevard Baden Powel, L-1211 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

2. Les mandats de Commissaire aux Comptes de:

- Monsieur Mario IACOPINI, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Giovanni GIACOMINI, demeurant en Italie,

ne sont pas reconduits avec effet rétroactif au 22 juillet 2002. Il ne sera pas pourvu à leur remplacement.

3. Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EURO HOLIDAY PROPERTIES S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008137940/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.
